

DEMANDE d'OCCUPATION TEMPORAIRE

SALLE MUNICIPALE (Mendeala ou Harana)

IMPORTANT : Les règlements intérieurs sont consultables sur place.

NOM de l'ASSOCIATION : _____

DATE et HEURE de la MANIFESTATION : _____

NATURE de la MANIFESTATION : _____

UTILISATION de la SALLE

- Salle Mendeala (tarifs selon convention)
 Salle Harana (150 € pour associations de Hasparren)
(200 € pour associations hors Hasparren)

Durée d'occupation sollicitée : _____

MANIFESTATION à ENTREES : GRATUITES PAYANTES

RESPONSABLES désignés : Prière d'indiquer les coordonnées téléphoniques

① Nom : _____

② Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

① _____

② _____

① Responsable principal

② Responsable financier

ASSURANCE : Nous nous engageons à nous conformer aux dispositions du Règlement Intérieur en vigueur et notamment à souscrire toutes assurances nécessaires. De plus, nous respecterons les règles de sécurité relatives au dit Etablissement municipal.

Obligations des organisateurs en matière de sécurité

A-RAPPEL

Les organisateurs sont responsables de la sécurité générale du rassemblement, particulièrement celle des participants. Un service de sécurité propre doit veiller au bon déroulement du rassemblement (filtrage des accès, contrôle des personnes, service d'ordre) et assurer la liaison avec les forces de l'ordre. Il peut être confié à un service de sécurité privée.

B-Dans le cadre du plan VIGIPIRATE actualisé

La surveillance et le contrôle des accès des personnes sont particulièrement accrus. Sans compromettre la qualité des contrôles, les organisateurs doivent prendre les dispositions qui permettent de fluidifier les accès au site. Les services d'ordre mis en place par les organisateurs prendront donc en compte à la fois la sécurité des personnes et des biens.

La présence de cartons ou de colis suspects doit être signalée. Tout comportement anormal ou suspect doit de même être signalé aux services de police ou de gendarmerie (17).

Fait à _____, le _____

Signature ①

Signature ②

CADRE RESERVE à l'ADMINISTRATION